

CONSEIL COMMUNAL DU 24 AVRIL 2025.

Présents : MM. CASTERMAN Michel, Bourgmestre - Président;
CUVELIER Ophélie, GHISLAIN Jérôme, DHAENENS Séverine, DE
LANGHE Bruno, Échevins;
DELZENNE Martine, LEFEBVRE Alexandre, SEILLIER Roxane,
DECUBBER Thomas, DESCHRYVER Angèle, DE LANGHE Gilles, DE
WAELE Dominique, MINET Marie-Hélène, BERTON Céline, CAILLEAU
Christine, LEMOINE Marc, Conseillers communaux;
LEMOINE Amandine, Directrice générale.

Excusé(s) : MM. LEPLA Clémence, Échevins;

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h00.

1. Communications-/:

- circulaire de Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux, Desquesnes François, relative à la prolongation d'une année de la programmation 2020 – 2025 « Plan de cohésion sociale » en cours.

2. Finances-Comptes annuels communaux de l'exercice 2024 : décision :

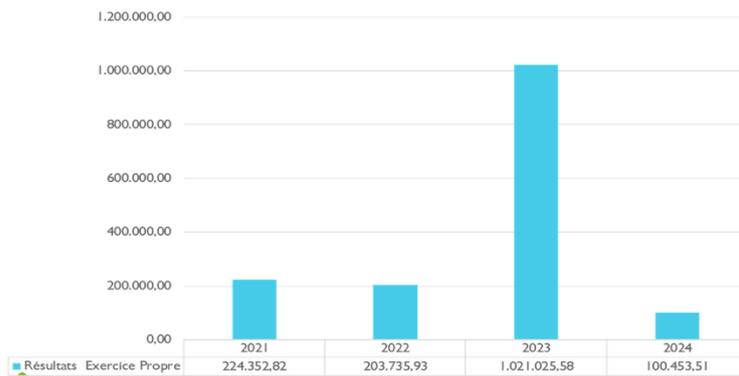
Monsieur le Président cède la parole à Monsieur GHISLAIN Jérôme, Echevin en charge des finances.

Monsieur GHISLAIN remercie le service finances pour le travail effectué et cède la parole à Monsieur DE HANDSCHUTTER Stefaan, Directeur financier, qui passe à l'exposé des comptes annuels et étale ses propos par le diaporama suivant :

Evolution des résultats

Exercices:	Résultat budgétaire ordinaire *			
	2021	2022	2023	2024
Résultat reporté des ex. antérieurs	2.302.042,10	2.369.924,92	2.440.886,54	3.224.381,49
Solde des opérations ex. antérieurs	17.902,85	4.686,11	21.698,12	-86.146,00
Résultats Exercices antérieurs	2.319.944,95	2.374.611,03	2.462.584,66	3.138.235,49
Solde des opérations de l'exercice propre	224.352,82	203.735,93	1.021.025,58	608.255,63
Solde net des opérations de prélèvt hors 06	0,00	0,00	0,00	-507.802,12
Résultats Exercice Propre	224.352,82	203.735,93	1.021.025,58	100.453,51
Prélèvements (060)	-266.391,65	-234.454,96	-307.661,50	-1.147.056,64
Résultat global:	2.277.906,12	2.343.892,00	3.175.948,74	2.091.632,36

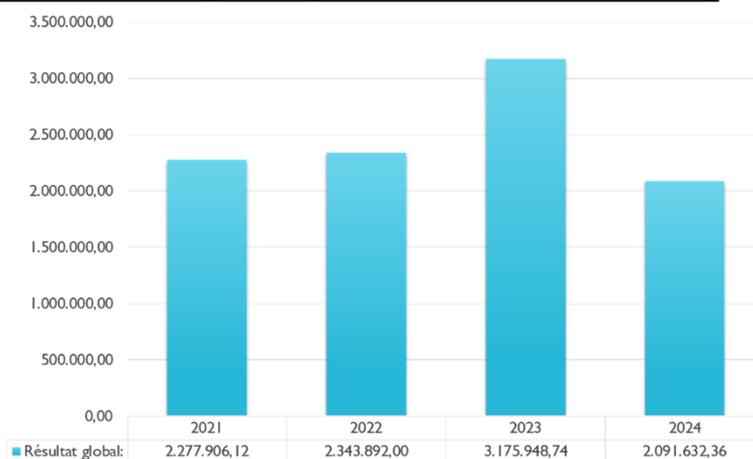
Évolution du résultat à l'exercice propre:



Évolution des dépenses et des recettes ordinaires (exercice propre)

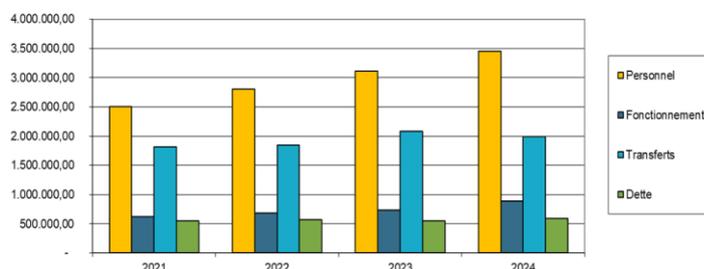


Évolution du résultat global (avec exercices antérieurs)



Les dépenses ordinaires :

	2021	2022	2023	2024
Personnel	2.505.617,55	2.807.103,36	3.111.739,41	3.453.319,64
Fonctionnement	617.467,12	680.388,68	739.394,56	887.733,89
Transferts	1.810.747,74	1.842.589,55	2.081.733,52	1.994.571,88
Dette	545.582,19	565.182,66	547.459,16	594.915,12



Evolution des dépenses de personnel:

	Exercices:	Nombre moyen d'équivalents temps plein (moyenne des 4 trimestres)			
		2021	2022	2023	2024
	Statutaires	4,00	4,00	3,00	2,00
	Contractuels non subventionnés	9,00	10,00	15,00	20,00
	Contractuels subventionnés	46,00	45,00	45,00	44,00
	Totaux:	59,00	59,00	63,00	66,00

DEPENSES ORDINAIRES DE PERSONNEL ET DES MANDATAIRES			
	Dépenses	Recettes	Coût net (D-R)
2021	2.505.617,55	739.541,86	1.766.075,69
2022	2.807.103,36	850.586,43	1.956.516,93
2023	3.111.739,41	1.126.798,03	1.984.941,38
2024	3.453.319,64	956.157,13	2.497.162,51



Evolution des dépenses de fonctionnement:

	2021	2022	2023	2024
Frais administratifs IPP	13.849,76	13.988,86	14.586,55	16.926,00
Déchets	75.610,64	76.430,05	74.771,71	83.247,55
Téléphonie	26.839,93	28.742,88	26.437,35	28.605,28
Correspondance	7.849,95	7.000,00	8.018,15	6.055,45
Carburant	26.828,01	29.573,78	29.500,27	36.277,56
Consommation d'eau	9.027,62	7.438,63	5.750,19	7.838,87
Chauffage, électricité	42.753,17	69.130,68	51.048,67	52.599,68
Eclairage public	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurances	24.142,58	29.709,17	26.442,16	35.722,03
Frais de la gestion informatique	64.431,66	67.923,01	72.345,30	82.291,74
Autres Frais de fonctionnement des bâtiments	54.730,95	48.340,88	49.664,14	53.164,08
Travaux et fourniture pour la voirie	26.005,42	35.296,52	27.462,26	28.340,34
Autres Frais techniques	132.462,58	138.723,27	172.113,99	230.767,11
Divers	112.934,85	128.090,95	181.253,82	225.898,20
sous-total dép. fonctionnement	617.467,12	680.388,68	739.394,56	887.733,89

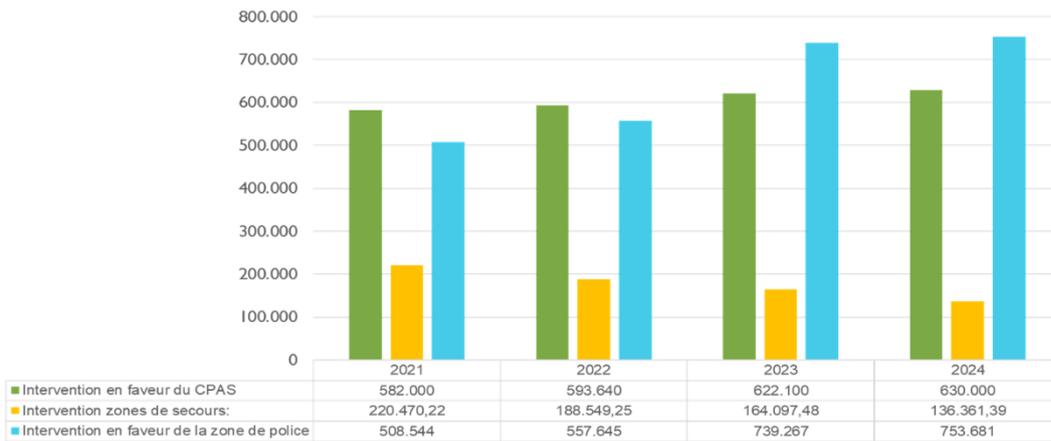


Evolution des dépenses de transfert:

	2021	2022	2023	2024
Intervention au CPAS	582.000,00	593.640,00	622.100,40	630.000,00
Intervention Zone de police	508.544,03	557.644,69	739.266,73	753.681,01
Intervention zone de secours	220.470,22	188.549,25	164.097,48	136.361,39
Intervention Hôpital	0,00	0,00	0,00	0,00
Intervention traitement des déchets	238.554,00	244.148,84	262.608,48	260.720,88
Intervention fabriques d'église & laïcité	45.466,88	50.449,20	60.901,99	38.948,56
Autres cotisations intercommunales	8.186,08	8.340,85	8.849,68	9.680,98
Autres cotisations				
Subventions associations (Voir liste)	50.956,83	48.433,87	52.408,87	51.052,58
Autres	156.569,70	151.382,85	171.499,89	114.126,48
sous-total dép. transferts	1.810.747,74	1.842.589,55	2.081.733,52	1.994.571,88



Evolution des principales dépenses de transfert

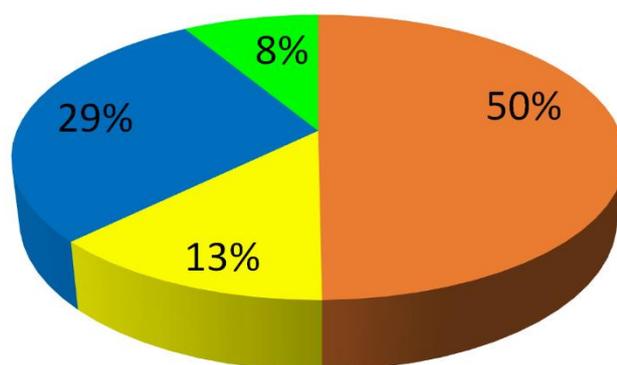


Evolution des dépenses de dette:

	2021	2022	2023	2024
Intérêts débiteurs	1.692,37	1.170,18	0,00	0,00
Charges emprunts part-propre Investissements	507.711,66	526.015,91	507.763,96	561.768,52
Charges emprunts Assainissement				
Interventions communales au CRAC				
Charges emprunts tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges emprunts part Etat	36.178,16	37.996,57	39.296,92	33.091,58
Prise en charge du déficit des régies communales	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	398,28	55,02
sous-total dép. dette	545.582,19	565.182,66	547.459,16	594.915,12



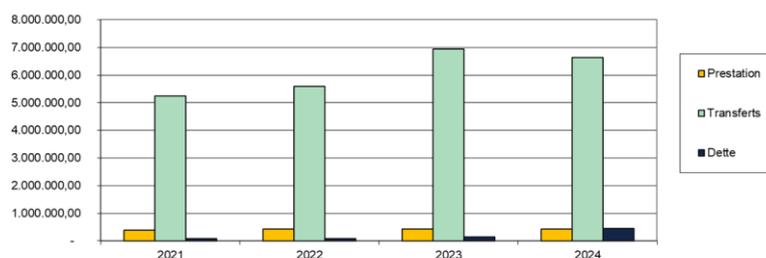
Dépenses ordinaires 2024 (engagements):



■ Personnel ■ Fonctionnement ■ Transferts ■ Dette

Les recettes ordinaires

	2021	2022	2023	2024
Prestation	385.537,05	424.295,52	425.237,07	438.727,80
Transferts	5.244.432,47	5.585.911,70	6.938.535,42	6.644.415,94
Dette	73.797,90	88.792,96	137.579,74	455.652,42



Evolution des recettes de prestation:

	2021	2022	2023	2024
Vente de bois	0,00	0,00	0,00	0,00
Locations patrimoine	220.715,37	228.505,25	252.138,41	257.326,66
Vente d'eau	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes des installations culturelles et sportives	15.669,08	22.046,50	14.735,77	20.099,80
Autres	149.152,60	173.743,77	158.362,89	161.301,34
Sous-total prestations	385.537,05	424.295,52	425.237,07	438.727,80



Evolution des recettes de transfert:

	2021	2022	2023	2024
Sous-total Fonds des communes	1.667.846,07	1.845.226,72	1.976.347,51	2.060.884,20
Précompte immobilier	700.892,68	835.509,09	903.608,76	971.415,64
IPP	1.421.452,17	1.317.288,49	2.037.491,85	1.782.174,68
Taxes automobiles	75.797,06	77.358,38	82.023,59	85.527,68
Autres taxes additionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-total "taxes additionnelles"	2.198.141,91	2.230.155,96	3.023.124,20	2.839.118,00
Taxe sur immondices	247.702,00	250.284,50	249.236,00	251.468,50
Vente sacs	62.148,00	58.063,50	55.570,00	42.246,80
Taxes industrielles, commerciales et agricoles	55.987,80	43.673,76	38.005,75	31.289,87
Autres taxes locales	38.937,32	103.618,14	140.024,39	166.777,20
Sous-total "taxes locales"	404.775,12	455.639,90	482.836,14	491.782,37
Total des recettes fiscales	2.602.917,03	2.685.795,86	3.505.960,34	3.330.900,37
<i>Total des subventions pour le personnel</i>	<i>314.294,36</i>	<i>638.249,08</i>	<i>691.488,04</i>	<i>688.287,48</i>
Sous-total rec. de transferts	5.244.432,47	5.585.911,70	6.938.535,42	6.644.415,94

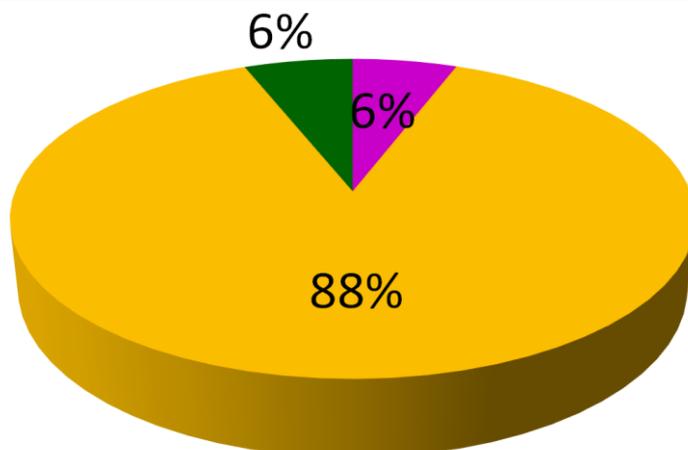


Evolution des recettes de dette:

	2021	2022	2023	2024
Intérêts créditeurs	91,74	567,27	48.557,55	105.646,57
Dividendes Intercommunale Énergétique	59.061,16	70.651,69	69.723,69	100.304,51
Dividendes eau	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dividendes	14.645,00	17.574,00	19.298,50	249.701,34
Bénéfice des Régies communales	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres recettes de dettes (divers)	0,00	0,00	0,00	0,00
sous-total recettes de dette	73.797,90	88.792,96	137.579,74	455.652,42



Recettes ordinaires 2024 -Droits constatés nets :



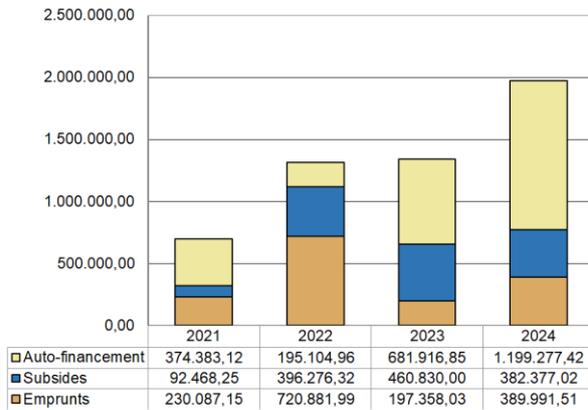
■ Prestations ■ Transferts ■ Dette

Evolution des investissements: (extraordinaire-ex. propre)

Investissements (dépenses engagées dans l'exercice par nature fonctionnelle)				
Fonctions	2021	2022	2023	2024
0 Recettes et dépenses général	0,00	3 933,00	0,00	4 500,00
1 Administration générale	148 708,31	185 513,00	674 713,73	76 415,86
3 Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
4 Voiries-communications	677 862,85	66 950,36	167 189,07	209 628,50
5 Industrie - commerce	0,00	2 358,06	0,00	0,00
6 Sylviculture- Agriculture	0,00	0,00	0,00	0,00
70>75 Enseignement	2 674,70	1 887,96	2 286,25	5 968,61
76>77 Culture et sports	25 472,91	3 746 300,64	62 702,46	595 430,14
78 Radio, télévision, presse	0,00	0,00	0,00	0,00
79 Culte	4 684,85	5 516,32	1 644,60	22 043,18
80>86 Action Sociale	9 190,46	6 019,95	8 227,99	16 093,84
87 Santé publique et hygiène	5 312,38	58 524,19	16 448,79	49 672,26
90>92 Logement	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Aménagement du territoire	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	873.906,46	4.077.003,48	933.212,89	979.752,39

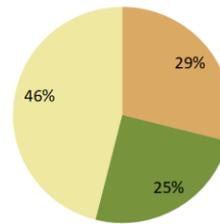


Financement des investissements



Financement des 4 dernières années

Emprunts Subsidies Auto-financement



Evolution des réserves et provisions

Fonds de réserve ordinaire	Solde Initial	Alimentation	Utilisation	Solde 31/12
2021	3.594,46	50.000,00	0,00	53.594,46
2022	53.594,46	50.000,00	0,00	103.594,46
2023	103.594,46	125.000,00	0,00	228.594,46
2024	228.594,46	272.566,99	147.566,99	353.594,46
Fonds de réserve extraordinaire	Solde Initial	Alimentation	Utilisation	Solde 31/12
2021	365.738,00	216.391,65	374.383,12	207.746,53
2022	207.746,53	511.428,28	184.454,96	534.719,85
2023	534.719,85	1.418.059,75	681.916,85	1.270.862,75
2024	1.270.862,75	1.003.559,50	1.132.492,42	1.141.929,83
Provisions pour risques et charges:	Solde Initial	Alimentation	Utilisation	Solde 31/12
2021	0,00	0,00	0,00	0,00
2022	0,00	0,00	0,00	0,00
2023	0,00	0,00	0,00	0,00
2024	0,00	655.369,11	0,00	655.369,11



Bilan au 31/12/2024 :

Actifs immobilisés 21.438.376,20	Fonds propres 21.471.830,51
Actifs circulants 5.188.326,09	Dettes > 1 an (4.122.300,84) Solvabilité : (4.257.163,37)
	Dettes à 1 an au plus (931.162,72)



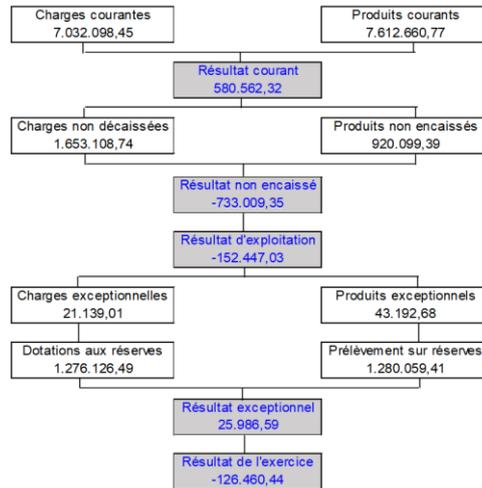
Evolution de l'actif :

8 Tableau synthétique des mutations de l'actif immobilisé

				Mutations en +	Mutations en -	Réévaluations	Amortissements
		2023	2024	Acquisitions et investissements	Ventes		
I. Immobilisations incorporelles	21	6.413,00	4.131,43	5.164,29	0,00	0,00	7.445,86
II. Immobilisations corporelles	22/26	17.417.832,06	17.139.324,45	481.230,37	0,00	198.980,14	859.718,12
Patrimoine immobilier		16.016.483,54	16.443.073,98	1.639.673,73	0,00	198.980,14	812.051,43
A. Terres et terrains non bâtis	220	958.832,15	971.965,52	6.000,00	0,00	15.401,66	8.288,29
B. Constructions et leurs terrains	221	11.380.053,88	11.259.385,18	105.723,48	0,00	168.654,70	395.046,88
C. Voiries	223	3.655.243,21	4.186.477,98	924.477,55	0,00	14.678,98	407.921,76
D. Ouvrages d'art	224	1.387,81	1.340,22	0,00	0,00	0,00	47,59
E. Cours et plans d'eau	226	20.966,49	23.907,08	3.472,70	0,00	244,80	776,91
Patrimoine mobilier		514.011,38	528.962,73	161.346,95	0,00	0,00	146.395,60
F. Mobilier, matériel, équipements et sign. routière	230/3	514.011,38	528.962,73	161.346,95	0,00	0,00	146.395,60
G. Patrimoine artistique et mobilier divers	234	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations		887.337,14	167.285,74	-719.790,31	0,00	0,00	261,09
H. Immobilisations en cours d'exécution	24	880.694,09	160.903,78	-719.790,31	0,00	0,00	0,00
I. Droits réels d'emphytéoses et superficies	261	6.843,05	6.381,96	0,00	0,00	0,00	261,09
J. Immobilisations en location-financement	262/3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III. Subsidés d'investissements accordés	25	0,00	71.475,43	79.417,14	0,00	0,00	7.941,71
A. Aux entreprises privées	251	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B. Aux ménages, ASBL et autres organismes	252	0,00	11.482,42	12.758,24	0,00	0,00	1.275,82
C. A l'Autorité supérieure	254	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D. Aux autres pouvoirs publics	256	0,00	59.993,01	66.658,90	0,00	0,00	6.665,89
IV. Promesses de subsidés et prêts accordés	27	1.283.024,57	1.143.182,11	-126.744,09	13.098,37	0,00	0,00
A. Promesse de subsidés à recevoir	270/4	1.218.464,57	1.143.182,11	-62.184,09	13.098,37	0,00	0,00
B. Prêts accordés	275	64.560,00	0,00	-64.560,00	0,00	0,00	0,00
V. Autres actifs financiers	28	2.754.939,72	3.080.262,78	325.323,06	0,00	0,00	0,00
A. Participations et titres à revenus fixes	282/5	2.754.939,72	3.080.262,78	325.323,06	0,00	0,00	0,00
B. Cautionnements versés à plus d'un an	286	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux		21.462.209,35	21.438.376,20	764.390,77	13.098,37	198.980,14	974.105,69
		Variation	-23.833,16	-23.833,16	-total des mutations, réévaluations et amortissements		



Compte de résultats :



Monsieur DE LANGHE Gilles évoque la complexité d'analyse d'un compte communal dans un temps réduit et remercie le Directeur financier pour sa présentation. Monsieur le Directeur financier rappelle qu'il est à la disposition des conseillers communaux afin de répondre à leurs questions en dehors des séances du Conseil.

Madame BERTON Céline intervient en ces termes :

"Si on était de mauvaise foi, on pourrait relever qu'on passe d'un boni à l'exercice propre de plus d'un million d'euros en 2023 à un boni qui dépasse à peine les 100.000 € en 2024. Ce serait toutefois simpliste, puisqu'une partie des dépenses correspond à des provisions qu'il convenait de constituer. Il faut toutefois remarquer qu'en dépit de ces provisions, le total des dépenses augmente et ce, de manière bien plus importante que les recettes. Ces augmentations sont bien souvent imposées par le contexte ou les réglementations, mais force est de constater que la prudence doit rester de mise et il est nécessaire d'estimer les crédits au plus juste.

Ainsi, vous vous y attendez, nous avons toujours la même remarque : le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est trop faible ; cela signifie que l'estimation de ces dépenses n'est pas assez précise. Certes, on ne dépense pas trop, mais on estime mal, ce qui signifie qu'on ne dispose pas de la situation la plus réaliste possible pour envisager l'ensemble des politiques.

A nouveau, nous remarquons aussi que ce taux est meilleur lorsqu'on prend les crédits initiaux que lorsqu'on prend ceux de la dernière modification budgétaire. En d'autres

termes, plus vous avez des informations pour affiner les crédits, plus l'estimation s'éloigne de la réalité.

Quant à l'argument de se retrouver dans une situation où on ne pourrait honorer une facture, il ne tient pas pour la plupart des articles, puisqu'un crédit peut être dépassé dans la mesure où l'enveloppe budgétaire (donc notamment toutes les dépenses de fonctionnement d'une même fonction – l'administration générale, la voirie, la crèche...) n'est pas dépassée.

Nous plaignons à nouveau pour un examen des engagements réels de ces crédits. Le logiciel permet un export des données sur plusieurs années : chaque échevin pourrait donc facilement examiner les crédits liés à ses compétences et participer au nettoyage."

Monsieur le Président évoque sa satisfaction par rapport au compte proposé. Il rappelle qu'un budget reste une prévision et que se réserver des marges est une gestion en "bon père de famille". Au delà des frais de fonctionnement, Monsieur le Président expose les taux de réalisation de + de 95% des autres classes de dépenses à savoir le personnel, les transferts et la dette qui démontrent des estimations précises dans ces domaines. Il estime que garder des marges au niveau des bâtiments ou des véhicules par exemple est une saine gestion afin de pallier aux imprévus.

Madame BERTON rappelle son point de vue par rapport aux dépassements possibles dans le cadre de l'enveloppe budgétaire par fonction.

Monsieur le Président cite des exemples de dossiers qui ont pris du temps en raison de diverses démarches à réaliser et dont les crédits mis au budget durant plusieurs années n'ont jamais été utilisés mais qui seront utiles au moment où le dossier peut être réalisé.

Monsieur GHISLAIN explique également que les prévisions en matière d'énergie sont parfois difficiles à définir au vu de la fluctuation des prix. Il rappelle également qu'estimer au plus juste les dépenses pourraient à l'inverse provoquer un dépassement des frais de fonctionnement. Il s'engage néanmoins à améliorer ce taux de réalisation des frais de fonctionnement.

Monsieur le Directeur financier souhaite nuancer le point sur le dépassement des crédits et l'utilisation des enveloppes budgétaires globales. Même si ce dépassement de crédit est autorisé, il indique que le référent au niveau de la tutelle n'est pas en faveur des dépassements de crédits votés par le Conseil communal.

Le débat étant clos, il est procédé au vote.

Les membres, par 13 OUI et 3 abstentions du groupe ACR, approuvent les comptes annuels de l'exercice 2024.

Il en résulte la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu les comptes annuels de l'exercice 2024 établis par le Collège communal ;

Attendu que ces comptes comprennent le compte budgétaire, le bilan, le compte de résultats et l'annexe ;

Vu le procès-verbal de la réunion de la Commission des Finances réunie le 23 avril 2025 ;

Attendu que conformément à l'article 74 du Règlement général de la Comptabilité communale et après vérification, le Collège certifie que tous les actes relevant de sa compétence ont été correctement portés aux comptes ;

Attendu que la circulaire du 20 juillet 2023, relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne pour l'année 2024, précise qu'"à partir de 2024, le choix est donné à la commune soit de se maintenir dans le schéma de la balise d'emprunt, soit dans le schéma du respect des ratios de dette et de charges financières";

Attendu que le choix opéré pour les dernières modifications budgétaires 2024 était celui de recourir aux ratios du volume de la dette et des charges financières;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication des présents comptes aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant les présents comptes;

Entendu les explications et précisions fournies par Monsieur le Directeur financier en séance;

Après en avoir délibéré en séance publique,

DECIDE, par 13 OUI et par 3 abstention(s) de (BERTON Céline, CAILLEAU Christine, LEMOINE Marc)

Article 1: D'arrêter, comme suit, les comptes de l'exercice 2024 :

<i>Bilan</i>	ACTIF	PASSIF
	26.645.894,95 €	26.645.894,95 €

Compte de résultats :

	Charges	Produits	Résultat
Résultat courant	7.032.098,45 €	7.612.660,77 €	580.562,32 €
Résultat d'exploitation (1)	8.685.206,59 €	8.532.760,16 €	-152.446,43 €
Résultat exceptionnel (2)	1.297.265,50 €	1.323.252,09 €	25.986,59 €
Résultat de l'exercice (1)+ (2)	9.982.472,09 €	9.856.012,25€	-126.459,84 €

Compte budgétaire :

Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
-----------	----------------	---------------

Droits constatés	11.064.492,71 €	2.423.542,47 €	13.488.035,18 €
- Non-Valeurs	38.915,78 €	0,00 €	38.915,78 €
= Droits constatés net	11.025.576,93 €	2.423.542,47 €	13.449.119,40 €
- Engagements	8.933.944,57 €	2.776.867,60 €	11.710.812,17 €
= Résultat budgétaire de l'exercice	2.091.632,36 €	- 353.325,13 €	1.738.307,23 €
Droits constatés	11.064.492,71 €	2.423.542,47 €	13.488.035,18 €
- Non-Valeurs	38.915,78 €	0,00 €	38.915,78 €
= Droits constatés net	11.025.576,93 €	2.423.542,47 €	13.449.119,40 €
- Imputations	8.854.153,73 €	1.097.863,08 €	9.952.016,81 €
= Résultat comptable de l'exercice	2.171.423,20 €	1.325.679,39 €	3.497.102,59 €
Engagements	8.933.944,57 €	2.776.867,60 €	11.710.812,17 €
- Imputations	8.854.153,73 €	1.097.863,08 €	9.952.016,81 €
= Engagements à reporter de l'exercice	79.790,84 €	1.679.004,52 €	1.758.795,36 €

Article 2 : De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle et au Directeur financier.

3. Finances-Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2025 des services ordinaire et extraordinaire : approbation :

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur GHISLAIN Jérôme, Echevin en charge des finances.

Monsieur GHISLAIN rappelle que le budget est une prévision qui doit évoluer dans le courant de l'année ce qui nécessite la réalisation de modifications budgétaires.

Monsieur GHISLAIN détaille les modifications apportées au budget initial via la modification budgétaire N°1 :

Mandataires Communaux

Modification Budgétaire n°1 Exercice 2025



Service ordinaire – les dépenses:

DEPENSES ORDINAIRES			
	Budget initial	Budget après MB1	
Personnel	3.756.763 €	3.778.979 €	
Fonctionnement	1.211.593 €	1.237.857 €	
Transferts	2.206.862 €	2.266.684 €	
Dettes	621.297 €	621.297 €	
Prélèvements	355.369 €	65.952 €	
Total (exercice propre)	8.151.887 €	7.970.772 €	
Exercices antérieurs	12.319 €	16.921 €	
Prélèvements	1.375.403 €	1.370.707 €	
Total général	9.539.610 €	9.358.400 €	



Service ordinaire – les recettes:

RECETTES ORDINAIRES			
	Budget initial	Budget après MB1	
Prestation	478.843 €	484.443 €	
Transferts	6.981.984 €	6.988.571 €	
Dettes	432.105 €	432.105 €	
Prélèvements	258.954 €	111.387 €	
Total (exercice propre)	8.151.887 €	8.016.507 €	
Exercices antérieurs	1.610.776 €	2.141.408 €	
Prélèvements	0 €	0 €	
Total général	9.762.664 €	10.157.916 €	



Service ordinaire - évolution des résultats :

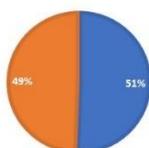
Evolution des résultats	Budget initial	Budget après MB1	
Boni	223.053 €	799.515 €	



Evolution Recettes / Dépenses

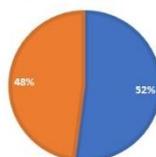
BUDGET INITIAL

■ Recettes ■ Dépenses



BUDGET APRÈS MB1

■ Recettes ■ Dépenses



Service extraordinaire – les dépenses:

DEPENSES EXTRAORDINAIRES			
	Budget initial	Budget après MB1	
Transferts	1.372 €	1.372 €	
Investissements	1.294.369 €	1.403.669 €	
Dettes	14.945 €	14.945 €	
Prélèvements	0 €	0 €	
Total (exercice propre)	1.310.687 €	1.419.987 €	
Exercices antérieurs	2.662.077 €	2.608.861 €	
Prélèvements	15.949 €	18.554 €	
Total général	3.988.715 €	4.047.403 €	



Service extraordinaire – les recettes:

RECETTES EXTRAORDINAIRES			
	Budget initial	Budget après MB1	
Transferts	81.739 €	81.739 €	
Investissements	15.000 €	15.000 €	
Dettes	492.500 €	519.300 €	
Prélèvements	0 €	0 €	
Total (exercice propre)	589.239 €	616.039 €	
Exercices antérieurs	2.286.471 €	2.676.580 €	
Prélèvements	1.384.805 €	1.377.504 €	
Total général	4.260.516 €	4.670.123 €	



Madame BERTON Céline indique que par cohérence avec son vote du budget 2025, le groupe ACR s'abstiendra sur ce point et s'exprime en ces termes : *"Cette modification budgétaire nous laisse un peu perplexes. Au-delà de l'injection du résultat du compte 2024, elle semble constituer le rattrapage d'un budget « précipité » : on a l'impression qu'on répare des oublis et des « copier-coller » qui n'avaient pas lieu d'être... c'est un peu flou."*

Le débat étant clos, il est procédé au vote.

Les membres, par 13 OUI et 3 abstentions du groupe ACR, approuvent la modification budgétaire n°1.

Il en résulte la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu la circulaire relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région Wallonne à l'exception des communes de la Communauté Germanophone pour l'année 2025;

Vu le projet de modifications budgétaires N°1 pour l'exercice 2025 aux services ordinaire et extraordinaire tel qu'établi par le collège communal en sa séance du 14 avril 2025 ;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Attendu que le projet de modification budgétaire N°1 a été examiné par la Commission des finances en sa séance du 23 avril 2025 ;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication de la présente modification budgétaire, dans les cinq jours de son adoption, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission de la présente modification budgétaire aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant la présente modification budgétaire ;

Attendu que les prévisions pluriannuelles ont bien été transmises à la tutelle via l'application eComptes;

Attendu que la circulaire du 30 mai 2024, relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne pour l'année 2025, précise qu' "à partir de 2025, le choix est donné à la commune soit de se maintenir dans le schéma de la balise d'emprunt, soit dans le schéma du respect des ratios de dette et de charges financières";

Attendu que le choix opéré pour le budget initial 2025 était celui de recourir aux ratios du volume de la dette et des charges financières;

Attendu que le choix opéré est conservé à la présente modification budgétaire;

DECIDE, par 13 OUI et par 3 abstention(s) de (BERTON Céline, CAILLEAU Christine, LEMOINE Marc)

Article 1er :

De procéder à une première modification des budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2025.

Article 2 :

Le budget ordinaire est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 du service ordinaire et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant aux tableaux récapitulatifs ci-après :

Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Dépenses 2025 après la M.B. n°1

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
000 Divers	0	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	12.000,00	41.000,00	0	2.527,00	55.527,00	0	55.527,00
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	1.200,00	0	1.200,00	0	1.200,00
059 Assurances	12.361,50	40.274,00	0	0	52.635,50	0	52.635,50
123 Administration générale	1.088.735,20	282.331,56	6.876,79	40.874,21	1.418.817,76	0	1.418.817,76
129 Patrimoine privé	0	59.776,10	16.300,00	94.486,78	170.562,88	0	170.562,88
139 Services généraux	184.922,00	3.600,00	0	0	188.522,00	35.952,92	224.474,92
149 Calamités	0	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	1.350,00	140.439,54	0	141.789,54	0	141.789,54
399 Justice - Police	0	0	768.343,15	0	768.343,15	30.000,00	798.343,15
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	1.069.115,96	208.785,80	3.291,35	264.752,74	1.545.945,85	0	1.545.945,85
599 Commerce - Industrie	61.819,82	2.850,00	55.675,36	21.004,31	141.349,49	0	141.349,49
699 Agriculture	0	5.350,00	0	0	5.350,00	0	5.350,00
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	73.628,96	72.370,88	31.769,32	14.237,55	192.006,71	0	192.006,71
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	0	0	0	0	0	0
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	149.171,62	41.251,00	93,10	0	190.515,72	0	190.515,72
789 Education Popul. et Arts	252.591,67	145.004,52	226.713,13	33.714,72	658.024,04	0	658.024,04
799 Cultes	0	770,00	48.551,68	4.793,58	54.115,26	0	54.115,26
839 Sécurité et Assist. sociale	477.917,78	111.281,92	647.801,70	80.873,84	1.317.875,24	0	1.317.875,24
849 Aide sociale et familiale	28.740,38	21.530,00	10.435,38	0	60.705,76	0	60.705,76
859 Emploi	0	20.000,00	175,00	0	20.175,00	0	20.175,00
872 Institutions de soins	0	1.000,00	2.832,85	0	3.832,85	0	3.832,85
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	1.272,02	114.199,02	266.747,35	0	382.218,39	0	382.218,39
877 Eaux usées	0	8.500,00	0	0	8.500,00	0	8.500,00
879 Cimetières-Protéc.environ.	207.009,16	52.445,15	1.186,20	3.350,84	263.991,35	0	263.991,35
939 Logement - Urbanisme	159.693,40	4.187,78	38.252,36	60.682,36	262.815,90	0	262.815,90
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0	0
Total	3.778.979,47	1.237.857,73	2.266.684,26	621.297,93	7.904.819,39	65.952,92	7.970.772,31
Balances exercice propre					Déficit	0	
Exercices antérieurs					Dépenses Ordinaire		16.921,29
					Déficit	0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs					Dépenses Ordinaire		7.987.693,60
069 Prélèvements							1.370.707,07
Total général							9.358.400,67

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
Résultat général					Mali	0	

Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Recettes 2025 après la M.B. n°1

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dette 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	688.745,83	82.100,00	770.845,83	54.529,99	825.375,82
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	2.190.911,40	0	2.190.911,40	0	2.190.911,40
049 Impôts et Redevances	0	3.477.422,64	0	3.477.422,64	0	3.477.422,64
059 Assurances	0	5.000,00	286,00	5.286,00	0	5.286,00
123 Administration générale	1.385,00	16.536,88	0	17.921,88	0	17.921,88
129 Patrimoine privé	259.800,00	20.653,20	0	280.453,20	0	280.453,20
139 Services généraux	0	0	0	0	56.857,78	56.857,78
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	0	0	0	0	0
399 Justice - Police	0	0	0	0	0	0
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	27.000,00	42.939,74	0	69.939,74	0	69.939,74
599 Commerce - Industrie	51.053,22	57.200,00	121.539,16	229.792,38	0	229.792,38
699 Agriculture	340,00	0	0	340,00	0	340,00
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	85,00	77.516,00	0	77.601,00	0	77.601,00
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	0	0	0	0	0
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	1.600,00	57.091,70	0	58.691,70	0	58.691,70
789 Education Popul. et Arts	27.720,00	85.079,07	0	112.799,07	0	112.799,07
799 Cultes	0	0	0	0	0	0
839 Sécurité et Assist. sociale	114.260,00	186.948,71	0	301.208,71	0	301.208,71
849 Aide sociale et familiale	800,00	37.426,37	0	38.226,37	0	38.226,37
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	400,00	3.000,00	228.180,09	231.580,09	0	231.580,09
877 Eaux usées	0	0	0	0	0	0
879 Cimetières-Protoc.environ.	0	12.600,00	0	12.600,00	0	12.600,00
939 Logement - Urbanisme	0	29.500,00	0	29.500,00	0	29.500,00
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	484.443,22	6.988.571,54	432.105,25	7.905.120,01	111.387,77	8.016.507,78
Balances exercice propre				Excédent	45.735,47	
Exercices antérieurs				Recettes Ordinaire		2.141.408,80
				Excédent	2.124.487,51	

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Recettes Ordinaire		10.157.916,58
069 Prélèvements						0
Total général						10.157.916,58
Résultat général					Boni	799.515,91

Article 3 :

Le budget extraordinaire est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 du service extraordinaire et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant aux tableaux récapitulatifs ci-après :

Tableau Récapitulatif Budget Extraordinaire – Dépenses 2025 après la M.B. n°1

Fonctions	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93	Prélèvements 000/98	Total 000/95
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	0	0	0	0	0
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	0	0	0	0
059 Assurances	0	0	0	0	0	0
123 Administration générale	0	80.500,00	0	80.500,00	0	80.500,00
129 Patrimoine privé	0	158.800,00	0	158.800,00	0	158.800,00
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	2.000,00	0	2.000,00	0	2.000,00
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	0	0	0	0	0
399 Justice - Police	0	0	0	0	0	0
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	0	753.544,85	0	753.544,85	0	753.544,85
599 Commerce - Industrie	0	1.500,00	0	1.500,00	0	1.500,00
699 Agriculture	0	0	0	0	0	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	0	17.700,00	0	17.700,00	0	17.700,00
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	0	0	0	0	0
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	0	16.500,00	0	16.500,00	0	16.500,00
789 Education Popul. et Arts	0	188.625,00	0	188.625,00	0	188.625,00
799 Cultes	1.372,07	17.500,00	0	18.872,07	0	18.872,07
839 Sécurité et Assist. sociale	0	72.000,00	0	72.000,00	0	72.000,00
849 Aide sociale et familiale	0	0	0	0	0	0
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	0	0	0	0	0
877 Eaux usées	0	10.000,00	14.945,79	24.945,79	0	24.945,79

Fonctions	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93	Prélèvements 000/98	Total 000/95
879 Cimetières- Protec. environ.	0	85.000,00	0	85.000,00	0	85.000,00
939 Logement - Urbanisme	0	0	0	0	0	0
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	1.372,07	1.403.669,85	14.945,79	1.419.987,71		1.419.987,71
Balances exercice propre					Déficit 803.948,71	
Exercices antérieurs				Dépenses Extraordinaire		2.608.861,43
				Déficit	0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Dépenses Extraordinaire		4.028.849,14
069 Prélèvements						18.554,85
Total général						4.047.403,99
Résultat général				Mali	0	

Tableau Récapitulatif Budget Extraordinaire – Recettes 2025 après la M.B. n°1

Fonctions	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dettes 000/82	Total 000/83	Prélèvements 000/88	Total 000/85
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	0	0	0	0	0
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	0	0	0	0
059 Assurances	0	0	0	0	0	0
123 Administration générale	0	1.000,00	0	1.000,00	0	1.000,00
129 Patrimoine privé	0	0	116.800,00	116.800,00	0	116.800,00
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	0	0	0	0	0
399 Justice - Police	0	0	0	0	0	0
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	0	14.000,00	402.500,00	416.500,00	0	416.500,00
599 Commerce - Industrie	0	0	0	0	0	0
699 Agriculture	0	0	0	0	0	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	0	0	0	0	0	0
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	0	0	0	0	0
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	0	0	0	0	0	0
789 Education Popul. et Arts	81.739,00	0	0	81.739,00	0	81.739,00
799 Cultes	0	0	0	0	0	0
839 Sécurité et Assist. sociale	0	0	0	0	0	0

Fonctions	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dettes 000/82	Total 000/83	Prélèvements 000/88	Total 000/85
849 Aide sociale et familiale	0	0	0	0	0	0
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	0	0	0	0	0
877 Eaux usées	0	0	0	0	0	0
879 Cimetières-Protoc.environ.	0	0	0	0	0	0
939 Logement - Urbanisme	0	0	0	0	0	0
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	81.739,00	15.000,00	519.300,00	616.039,00		616.039,00
Balances exercice propre					Excédent	0
Exercices antérieurs					Recettes Extraordinaire	2.676.580,28
					Excédent	67.718,85
Totaux exercice propre + exercice antérieurs					Recettes Extraordinaire	3.292.619,28
069 Prélèvements						1.377.504,70
Total général						4.670.123,98
Résultat général					Boni	622.719,99

Article 4 : De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des finances et au Directeur financier.

4. CPAS-Tutelle spéciale d'approbation sur les actes des CPAS - délibération du Conseil de l'action sociale du 15 avril 2025 adoptant les comptes 2024 du CPAS : approbation :

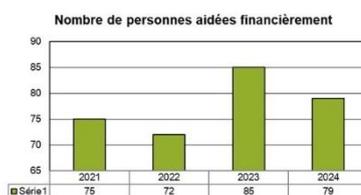
Monsieur le Président cède la parole à Madame DELZENNE, Présidente du CPAS et à Monsieur DE HANDSCHUTTER, Directeur financier, qui détaillent les comptes annuels du CPAS comme suit :

Mandataires C.P.A.S

INTERPRETATION DES COMPTES ANNUELS 2024

Quelques informations générales :

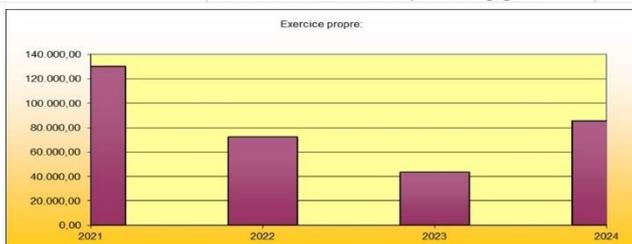
		Exercices:			
		2021	2022	2023	2024
Nombre d'habitants :		5.287	5.309	5.348	5.343
Nombre de bénéficiaires du RI :		16	22	23	16
Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide financière au cours de l'exercice :		75	72	85	79
Nombre de maison de repos:		0	0	0	0
Type de services à la population :	Nature de la donnée statistique:				
Service Repas à domicile	Nombre de repas distribués par an	17.015	16.099	15.853	10.673
Service d'Aide aux Familles	Nombre de ménages assistés par an	50	55	62	56
Maison(s) de Repos	Nombre de lits occupés au 31/12	0	0	0	0
Maison(s) de Repos et de Soins	Nombre de lits MRS occupés au 31/12	0	0	0	0
Titres services	Nombre de ménages en bénéficiant	29	31	32	33



Évolution des résultats budgétaires

Exercices:	Résultat budgétaire ordinaire du compte*			
	2021	2022	2023	2024
Résultat Exercices antérieurs:	122.918,08	107.246,02	77.578,31	54.419,28
Exercice propre:	130.129,02	72.535,34	43.551,66	85.396,07
Exercices antérieurs cumulés:	245,65	3.394,22	7.840,63	15.975,91
Prélèvements	-154.296,90	-114.186,44	-80.111,92	-56.219,74
Résultat global:	98.995,85	68.989,14	48.858,68	99.571,52

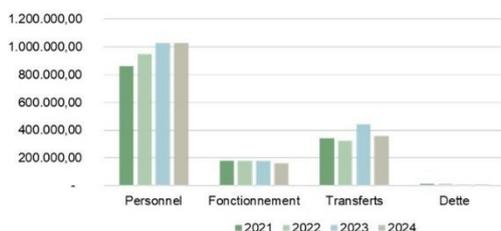
* Droits constatés nets - dépenses engagées



Évolution des dépenses ordinaires du CPAS (ex. propre)

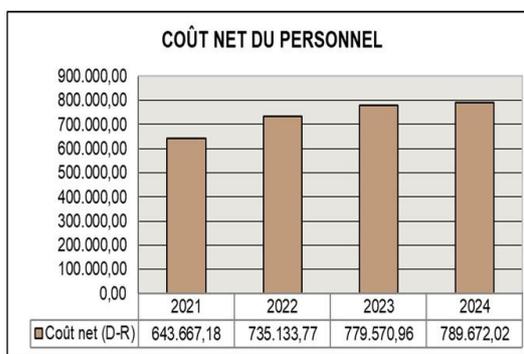
	2021	2022	2023	2024
Personnel	861.186,58	950.416,85	1.025.089,43	1.028.274,32
Fonctionnement	178.008,10	181.208,75	181.659,39	161.436,50
Transferts	340.060,56	324.971,78	443.786,38	356.649,18
Dette	12.325,25	12.394,14	10.814,30	10.906,04
Prélèvements	-	-	-	-
Total (exercice propre)	1.391.580,49	1.468.991,52	1.661.349,50	1.557.266,04

Evolution des dépenses ordianires par groupe économique (exercice propre)



Les dépenses de personnel :

DEPENSES ORDINAIRES DE PERSONNEL			
	Dépenses	Recettes	Coût net (D-R)
2021	861.186,58	217.519,40	643.667,18
2022	950.416,85	215.283,08	735.133,77
2023	1.025.089,43	245.518,47	779.570,96
2024	1.028.274,32	238.602,30	789.672,02



	Nombre moyen d'équivalents temps plein (moyenne des 4 trimestres)			
	2021	2022	2023	2024
<i>Exercices:</i>				
Statutaires	1,32	2,32	2,32	2,32
Contractuels non subventionnés	4,27	4,47	4,82	4,82
Contractuels subventionnés	9,50	9,00	7,68	7,73
Totaux:	15,09	15,79	14,82	14,87

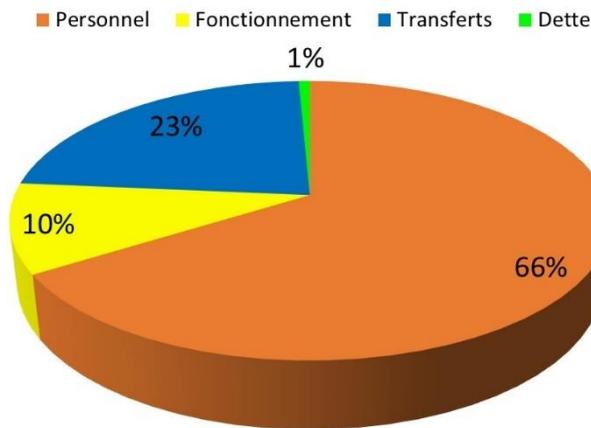
Les dépenses de l'aide sociale

	2021	2022	2023	2024
RI (333-01)	141.532,94	207.566,67	224.978,08	158.375,87
aide sociale en espèce (333-02)	20.343,23	5.249,60	7.939,64	12.786,28
aide sociale en avance sur prestations sociales (333-04)	2.607,36	2.021,14	9.569,42	252,00
article 60 (33399-02)	96.337,02	13.772,27	85.790,56	62.408,78
aide sociale récupérable auprès de l'Etat (333-03)	7.805,65	12.781,87	24.968,39	33.178,60
autres interventions directes en faveur des ménages	0,00	0,00	0,00	0,00
aide sociale indirecte (334-xx)	53.708,20	65.803,00	72.003,51	71.193,30
autres	4.301,16	4.625,30	4.776,51	3.026,94
Aide Sociale	326.635,56	311.819,85	430.026,11	341.221,77
Nombre de personnes aidées financièrement:	75	72	85	79
Pourcentage de la population aidée financièrement	1,4%	1,4%	1,6%	1,5%

Evolution des dépenses de l'aide sociale

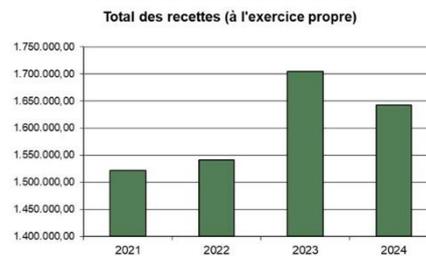
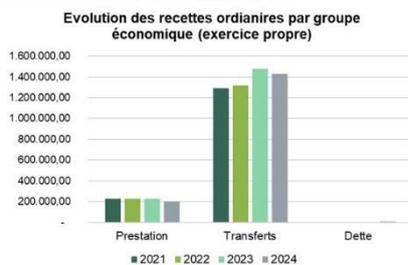


Dépenses ordinaires 2024 Engagements



Evolution des recettes ordinaires du CPAS (ex.propre)

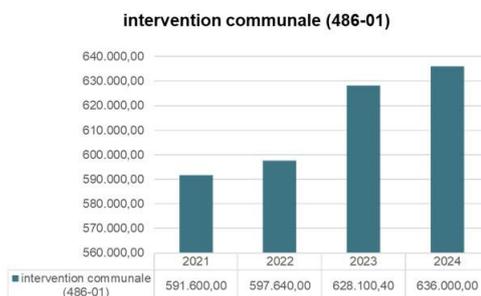
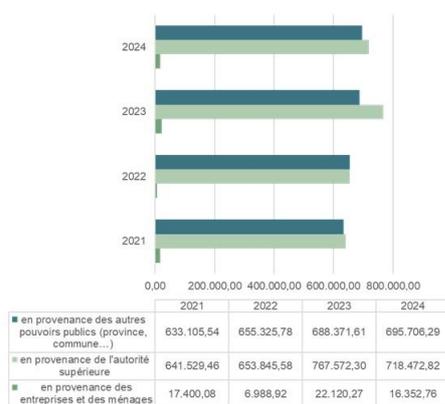
	Recettes ordinaires (Droits actés aux comptes)			
	2021	2022	2023	2024
Prestation	229.674,43	225.366,58	225.033,71	201.663,20
Transferts	1.292.035,08	1.316.160,28	1.478.064,18	1.430.531,87
Dette	-	-	1.803,27	10.467,04
Prélèvements	-	-	-	-
Total (exercice propre)	1.521.709,51	1.541.526,86	1.704.901,16	1.642.662,11



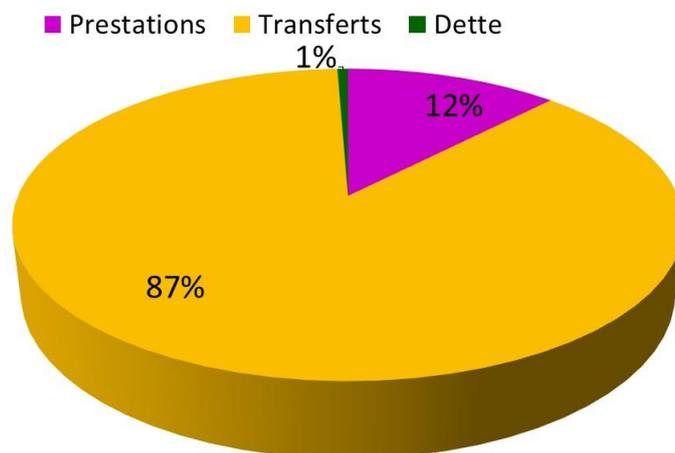
Les recettes de prestations

Exercices:	2021	2022	2023	2024
RECETTES DE PRESTATIONS				
prestations pour les ménages & entreprises (161-xx)	193.369,03	184.959,63	184.331,51	154.225,41
prestations pour les pouvoirs publics (162-xx)	0,00	0,00	0,00	0,00
locations aux ménages & entreprises (163-xx)	36.305,40	40.406,95	40.702,20	47.437,79
locations aux pouvoirs publics (164-xx)	0,00	0,00	0,00	0,00
autres	0,00	0,00	0,00	0,00
sous-total prestations	229.674,43	225.366,58	225.033,71	201.663,20

Les recettes de transfert



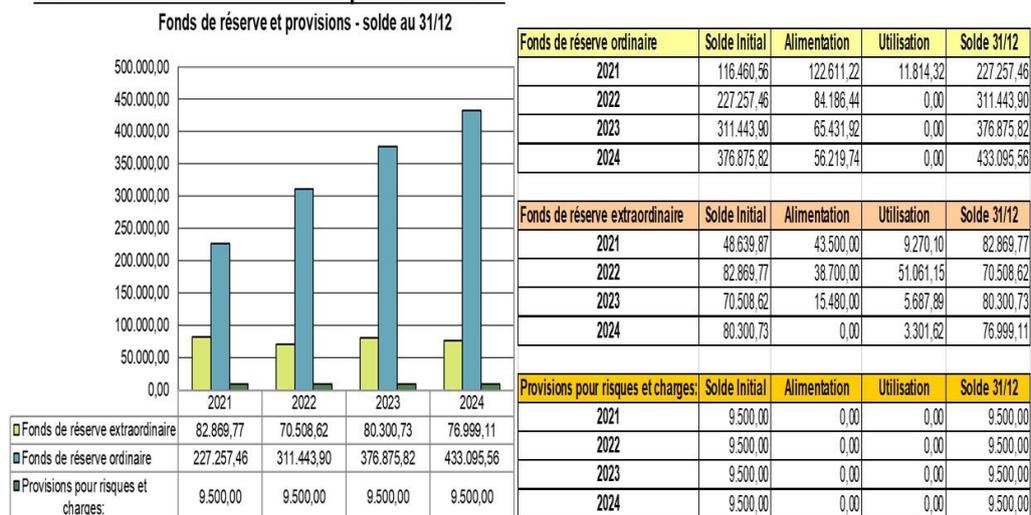
Recettes ordinaires 2024 – Droits constatés nets



Les investissements à l'extraordinaire:

Investissements (dépenses engagées par nature fonctionnelle)					
Fonctions	2021	2022	2023	2024	Totaux
1 Administration générale	4.913,34	2.729,41	3.231,38	2.404,62	13.279
3 Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	-
4 Voiries-communications	0,00	0,00	0,00	0,00	-
6 Sylviculture- Agriculture	0,00	0,00	0,00	0,00	-
70>75 Enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00	-
80>Action sociale	1.421,14	41,14	0,00	0,00	1.462
83 > Assistance sociale	3.999,56	1.508,00	2.456,51	772,00	8.736
84> Aide sociale et familiale	0,00	49.256,79	0,00	0,00	49.257
87> Santé publique	0,00	0,00	0,00	0,00	-
9> Logement	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres:	0,00	8.700,00	800,00	125,00	9.625
Totaux	10.334,04	62.235,34	6.487,89	3.301,62	82.359

Etat des réserves et provisions



La comptabilité générale : Le bilan

LE BILAN

DOCUMENT DE SYNTHESE
ETABLISSANT L'INVENTAIRE DES
AVOIRS ET OBLIGATIONS DU C.P.A.S.

DONNE LA SITUATION PATRIMONIALE
DU C.P.A.S. A LA FIN DE L'EXERCICE

La comptabilité générale : Le bilan

Le bilan permet de répondre à des questions telles que :

➤ Quelles sont les ressources mises à la disposition du C.P.A.S. à la date du 31/12/2024(voir passif du bilan B2)?

Les ressources sont 1.333.707,27 (total du passif). Elles consistent en :

✧ Ressources internes : ressources appartenant au CPAS : 1.228.667,43 (total des fonds propres) ;

✧ Ressources externes : ressources mises à la disposition du CPAS par des tiers : 105.039,84 (total des dettes).

La comptabilité générale : Le bilan

Le bilan permet de répondre à des questions telles que :

➤ Comment le CPAS a-t-il utilisé les ressources mises à sa disposition (voir actif du bilan B1)?

Il a utilisé ses ressources **en actifs immobilisés** : 605.155,63

✧ en immobilisations corporelles (terrains, bâtiments, matériel, mobilier) : 596.427,73

Il a utilisé ses ressources **en actifs circulants** : 728.551,64

✧ en créances à un an au plus : 102.504,36

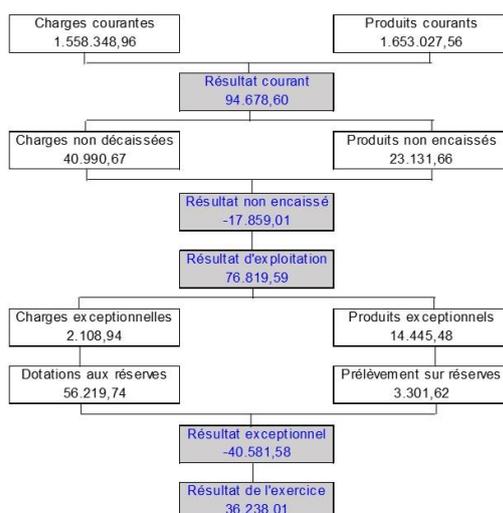
✧ en comptes financiers : 624.619,08

La comptabilité générale : Le compte de résultats

LE COMPTE DE RESULTATS

DONNE LA SYNTHÈSE DES CHARGES
ET DES PRODUITS D'UN EXERCICE ET
MESURE L'ENRICHISSEMENT OU
L'APPAUVRISSMENT DU C.P.A.S.
DURANT LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE

La comptabilité générale : Le compte de résultats



Je vous remercie de votre attention et
vous souhaite une bonne suite de
réunion !



Madame DELZENNE remercie l'ensemble du personnel du CPAS pour le travail réalisé.

Aucune remarque n'étant émise, il est procédé au vote.

Madame DELZENNE, Présidente du CPAS, ne participe pas au vote.

Les membres, à l'unanimité, approuvent la délibération du Conseil de l'action sociale du 15 avril 2025 adoptant les comptes annuels de l'exercice 2024.

Il en résulte la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment son article L1122-30;

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, notamment son article 40;

Vu la circulaire du 28 février 2014 du Ministre des pouvoirs locaux portant sur la tutelle des CPAS;

Vu la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 15 avril 2025 arrêtant les comptes annuels de l'exercice 2024 du CPAS;

Vu le compte budgétaire, le bilan, le compte de résultats et les différentes annexes joints ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communal de se prononcer sur l'approbation de la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 15 avril 2025 arrêtant les comptes annuels de l'exercice 2024;

Vu l'avis favorable du Comité de concertation Commune-CPAS réuni en séance du 14 avril 2025;

Attendu que rien ne s'oppose à l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2024 du CPAS de Rumes tels qu'arrêtés par le Conseil de l'action sociale en date du 15 avril 2025;

Sur proposition du Collège communal ;

Madame DELZENNE ne participant pas au vote ;

DECIDE, à l'unanimité

Article 1: D'approuver la délibération du Conseil de l'action sociale du 15 avril 2025 arrêtant les comptes annuels de l'exercice 2024 du Centre Public d'Action Sociale se clôturant avec un excédent budgétaire de 99.571,52 € et un excédent comptable de 105.214,68 € au service ordinaire et un résultat budgétaire et comptable à l'équilibre au service extraordinaire.

Article 2: De transmettre la présente délibération pour suite voulue, au Conseil de l'Action Sociale et à Monsieur le Directeur financier du C.P.A.S.

5. Finances-Procès verbal de vérification de l'encaisse du Directeur financier pour le 4ème trimestre 2024 : prise d'acte:

Monsieur le Président rappelle que le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation charge le Collège communal de vérifier l'encaisse du Directeur financier et d'établir un procès-verbal de la vérification qui mentionne ses observations et celles formulées par celui-ci, procès-verbal qui est ensuite communiqué au Conseil communal.

Le procès-verbal de vérification de l'encaisse du Directeur financier pour le 4ème trimestre de l'exercice 2024 est donc ici porté à la connaissance des membres qui en prennent acte.

Il en résulte la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique

Vu l'article L1124-42 - Par. 1er - alinéa 1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation qui charge le Collège communal ou celui de ses membres qu'il désigne à cette fin de vérifier l'encaisse du Directeur financier et d'établir un procès-verbal de la vérification qui mentionne ses observations et celles formulées par le Directeur financier;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 05 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu l'article 35§6 du règlement général de la comptabilité communale;

Vu la situation de caisse établie au 7 avril 2025 par le Directeur financier ;

Vu le procès-verbal de vérification de caisse dressé par le Collège communal en sa séance du 14 avril 2025;

PREND ACTE

du procès-verbal susvisé.

6. Finances-Procès verbal de vérification de l'encaisse du Directeur financier pour le 1er trimestre 2025 : prise d'acte :

Le procès-verbal de vérification de l'encaisse du Directeur financier pour le 1er trimestre de l'exercice 2025 est porté à la connaissance des membres qui en prennent acte.

Il en résulte la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique

Vu l'article L1124-42 - Par. 1er - alinéa 1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation qui charge le Collège communal ou celui de ses membres qu'il désigne à cette fin de vérifier l'encaisse du Directeur financier et d'établir un procès-verbal de la vérification qui mentionne ses observations et celles formulées par le Directeur financier;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 05 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu l'article 35§6 du règlement général de la comptabilité communale;

Vu la situation de caisse établie au 14 novembre 2024 par le Directeur financier ;

Vu le procès-verbal de vérification de caisse dressé par le Collège communal en sa séance du 2 décembre 2024;

PREND ACTE

du procès-verbal susvisé.

7. Finances-Marché financier pour le financement des dépenses extraordinaires : décision :

Monsieur le Président explique que la Commune de Rumes a décidé de financer des dépenses extraordinaires du budget 2025 pour un montant de 2.182.555,15 EUR au moyen d'emprunts.

Il indique qu'il y a lieu de lancer un marché ayant comme objet le financement des investissements décrits dans le CSC afin de sonder les différents organismes financiers.

Aucune remarque n'étant émise, il est procédé au vote.

Les membres, à l'unanimité, approuvent les conditions de ce marché.

Il en résulte la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 28, § 1er, 6° (Ne sont pas soumis à l'application de la présente loi, les marchés publics de services ayant pour objet les prêts, qu'ils soient ou non liés à l'émission, à la vente, à l'achat ou au transfert de titres ou d'autres instruments financiers) ;

Considérant le cahier des charges relatif au marché "Marché financier pour le financement des dépenses extraordinaires" établi par le Service Comptabilité ;

Considérant que l'investissement s'élève à 2.182.555,15 euros TVAC ;

Considérant que le marché a pour objectif d'organiser une mise en concurrence permettant à la Commune de Rumes de désigner la contrepartie chargée d'octroyer un financement par crédit dans le respect des principes d'égalité de traitement, de transparence et de proportionnalité ;

Considérant que le marché d'emprunt a comme objet le financement des investissements inscrits au budget 2025 et aux modifications budgétaires éventuelles ;

Considérant que le marché d'emprunt comprend 2 catégories, une catégorie pour des financements pour une durée de 10 ans et une catégorie pour des financements d'une durée de 20 ans avec une variante obligatoire d'une durée de 30 ans ;

Considérant qu'il s'agit d'un marché conjoint pour lequel il est recommandé que la Commune de Rumes intervienne au nom de CPAS de Rumes à l'attribution du marché ;

Considérant qu'au moment de la rédaction des conditions du présent marché, le CPAS de Rumes n'a pas prévu d'emprunts et se réserve le droit de pouvoir commander des crédits complémentaires ayant le même objet dans une période de 3 ans suivant la conclusion du contrat initial ;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE, à l'unanimité

Article 1er : D'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché d'emprunt "Marché financier pour le financement des dépenses extraordinaires", établis par le Service Comptabilité. Les conditions sont fixées

comme prévu au cahier des charges. L'investissement s'élève à 2.182.555,15 euros TVAC.

Article 2 : De consulter le marché dans le but d'organiser une mise en concurrence, dans le respect des principes d'égalité de traitement, de transparence et de proportionnalité permettant de comparer les offres des différentes contreparties et de désigner la contrepartie qui propose l'offre régulière économiquement la plus avantageuse.

Article 3 : De mandater la Commune de Rumes pour exécuter la procédure et pour intervenir, au nom de CPAS de Rumes, à l'attribution du marché d'emprunt.

Article 4 : D'inscrire ces recettes via les crédits du budget extraordinaire de l'exercice 2025, article FFF/961-51.

8. Environnement-Convention d'adhésion à Wap'Isol 2025-2027 : approbation :

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur GHISLAIN Jérôme.

Monsieur Ghislain explique que les subsides régionaux pour la mise en oeuvre de ce projet "Wap'Isol" qui consiste en la réalisation d'audits énergétique pour les citoyens ont diminué, au même titre que les primes à la rénovation/à la construction.

Monsieur Ghislain dresse le bilan de l'action depuis sa création jusqu'à ce jour et expose les nouvelles modalités de prise en charge du forfait du citoyen proposées par le Collège.

Aucune remarque n'étant émise, il est procédé au vote.

Les membres, à l'unanimité, approuvent les modalités de prise en charge du forfait du citoyen dans le cadre de son adhésion à la plateforme Wap'Isol pour la période 2025-2027.

Il en résulte la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et des modifications ultérieures;

Vu les statuts de l'intercommunale IPALLE ;

Attendu que la commune est associée à l'intercommunale IPALLE ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et plus particulièrement l'article 30 relatif au contrôle « in house » ;

Considérant que les relations entre la commune et l'intercommunale IPALLE respectent les critères et conditions fixées par cette disposition ;

Considérant son engagement, dans la Convention des Maires et le programme POLLEC, à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire, notamment dans le secteur du logement et/ou qu'elle souhaite encourager de façon proactive la rénovation des logements privés sur son territoire ;

Considérant que la plateforme locale de rénovation énergétique « Wap'Isol » répond à différents appels à projets lancés par le Ministre wallon de l'Energie ;

Considérant que l'objectif de la plateforme « Wap'Isol » est de rénover le plus grand nombre d'habitations présentes sur le territoire des communes adhérentes et ce, par l'intermédiaire de la prise en charge partielle ou totale de l'audit et la mise en place d'un accompagnement complet des particuliers qui en font la demande ;

Vu sa délibération en sa séance du 23 janvier 2024 relative à son adhésion à la plateforme locale de rénovation énergétique "Wap'Isol" pour la période 2024-2027 ;

Considérant la volonté de la Commune de prolonger son adhésion à cette démarche ;

Considérant que le financement de cette opération est éligible au Droit de Tirage – Développement Durable ;

Considérant le courrier d'Ipalle du 24 mars 2025 reprenant " les nouvelles condition à Wap'Isol pour 2025-2027";

Sur proposition du Collège communal ;

Monsieur GHISLAIN Jérôme ne participant pas au vote ;

DECIDE, à l'unanimité

Article 1 : De prendre en charge la quote-part du citoyen pour l'audit logement financé par Wap'Isol pour les catégories R1, R2, R3, R4 pour une enveloppe maximale annuelle de 4.500€ TVAC qui sera facturée en début d'exercice en une fois, imputée sur le droit de tirage.

Article 2 : De charger le Collège de transmettre à IPALLE la présente décision.

9. Patrimoine-Acquisition d'une parcelle sise Place Roosevelt à Rumes : décision :

Monsieur le Président rappelle que la Commune de Rumes souhaite acquérir des parcelles de terre situées à la place Roosevelt à Rumes, dans le prolongement du parking existant, afin d'étendre l'offre de parking.

Il est proposé au Conseil de marquer son accord de principe sur cette acquisition, au prix de 2.550€, selon le projet d'acte établi par le Comité d'acquisition.

Monsieur DE LANGHE Gilles demande si un aménagement temporaire sera prévu dans l'attente de la mise en oeuvre du projet global d'aménagement de la place Roosevelt. Monsieur le Président indique que des aménagements temporaires sont prévus.

Le débat étant clos, il est procédé au vote.

Les membres, à l'unanimité, marquent leur accord de principe sur cette acquisition.

Il en résulte la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu les projets, soit réalisé, soit en cours d'élaboration, autour du site de la Place Roosevelt, à savoir la construction du hall sportif et la transformation du Hall Fernand Carré en maison rurale ;

Considérant qu'il est opportun d'augmenter l'offre de stationnement aux alentours directs de ces nouveaux projets de service public ;

Considérant la possibilité d'acquérir plusieurs parcelles situées dans la continuité du parking existant ;

Considérant que l'aménagement de ces parcelles en zone de stationnement ne met pas en péril le bon aménagement général des lieux et est une solution favorable aux riverains, sans leur causer de nuisances particulières ;

Vu l'accord de principe du Conseil communal en date du 30.05.2024 pour l'acquisition de plusieurs parcelles dont celle faisant l'objet de la présente délibération ;

Attendu que la parcelle suivante est concernée :

COMMUNE DE RUMES - 1ère division - Rumes

Une parcelle en nature de terrain sise au lieu-dit « Rouvroir », cadastrée 57072_A_623_T_P0000 pour une contenance totale de cinq ares soixante centiares (5a 60ca) ;

Vu la promesse de vente du 13.03.2025 actée par le Comité d'acquisition de Mons entre Mr & Mme [REDACTED], propriétaires, et la Commune de Rumes pour la vente de la parcelle précitée pour cause d'utilité publique et plus spécialement en vue de l'agrandissement d'une zone de stationnement, pour un prix ferme et définitif de 2.550,00 € ;

Considérant que le montant mentionné correspond à l'estimation du Comité d'Acquisition telle que communiquée au Conseil communal en séance du 30.05.2024 ;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE, à l'unanimité

Article 1er :

De marquer son accord de principe sur l'acquisition du bien suivant, appartenant à Monsieur [REDACTED], pour le prix de 2.550€ (tous frais compris) fixé directement entre parties et confirmé par le Comité d'acquisition de Mons.

COMMUNE DE RUMES - 1ère division - Rumes

Une parcelle en nature de terre sise au lieu-dit « Rouvroir », cadastrée 57072_A_623_T_P0000 pour une contenance totale de cinq ares soixante centiares (5a 60ca).

Article 2 :

Dispenser l'Administration générale de la Documentation patrimoniale de prendre inscription d'office pour quelque cause que ce soit lors de la transcription d'une expédition de l'acte.

Article 3 :

De charger le Comité d'Acquisition de Mons du suivi de la présente résolution, de la rédaction et de la passation de l'acte d'acquisition pour cause d'utilité publique à savoir l'agrandissement d'une zone de stationnement..

Article 4 :

De désigner Madame Julie Marque, Commissaire au Comité d'Acquisition de Mons, pour représenter la Commune de Rumes lors de la signature de l'acte.

Article 5 :

De transmettre la présente délibération au Comité d'Acquisition de Mons et à Monsieur le Directeur financier pour information.

10. Patrimoine-Cession d'une parcelle de terrain sise rue du Tara à Rumes : Accord :

Monsieur le Président explique qu'un riverain souhaite acquérir, en partie, une parcelle de terrain appartenant à la Commune sise Rue du Tara à Rumes et d'une superficie de 1 are 33 centiares. Il indique que la vente de cette parcelle ne mettra pas en péril l'aménagement futur du commissariat de police et la vente d'un terrain à bâtir.

Aucune remarque n'étant émise, il est procédé au vote.

Les membres, à l'unanimité, décident de marquer leur accord sur la vente de cette parcelle.

Il en résulte la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique

Vu le courrier du 02 août 2020 de Madame [REDACTED] souhaitant acquérir une partie de la parcelle voisine à son habitation en cours de construction ;

Considérant que la parcelle en question a fait l'objet d'une donation de la Fondation Pottiez à la commune de Rumes pour son intégration dans le patrimoine communal ;

Considérant que de multiples recherches devaient être menées pour acter cette donation de manière irrévocable ;

Vu l'origine de la propriété et les documents historiques en notre possession ;

Considérant les recherches et examen du dossier par le Notaire [REDACTED] ;

Considérant que le bien est officiellement repris dans la liste du patrimoine communal et que la Commune en dispose ;

Vu la nouvelle demande de Madame [REDACTED] du 28 mai 2024, accompagnée du plan de la géomètre [REDACTED] ;

Vu la délimitation de la parcelle destinée à la vente d'une superficie de 1 are 33 centiares, cadastrée 1ère division, section C partie des numéros 139D, 139E et 141B ;

Considérant que le Comité d'acquisition, Direction de Mons, a fixé à treize mille trois cents euros (13.300,00 €) la valeur vénale du bien dont objet ;

Considérant que le vendeur, Pouvoir public, doit supporter les frais de délivrance (certificat d'urbanisme, attestation BDES), du certificat hypothécaire pré & post acte et

qu'une provision de quatre cents euros (400,00 €) doit être versée au Comité d'acquisition de Mons ;

Considérant que le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le vente de cette parcelle ;

Vu le projet d'acte élaboré par le Comité d'acquisition de Mons ;

Sur proposition du Collège communal,

DECIDE, à l'unanimité

Article 1er : De marquer son accord de principe sur la vente au profit de Madame [REDACTED] au prix de treize mille trois cents euros (13.300,00 €) du bien sis rue du Tara à Rumes, d'une superficie de 1 are 33 centiares, cadastré 1ère division, section C partie des numéros 139D, 139E et 141B et appartenant à la commune de Rumes.

Article 2 : Dispenser l'Administration générale de la Documentation patrimoniale de prendre inscription d'office pour quelque cause que ce soit lors de la transcription d'une expédition de l'acte.

Article 3 : De charger le Comité d'Acquisition de Mons du suivi de la présente décision, de la rédaction et de la passation de l'acte de vente.

Article 4 : De désigner Julie Marque Commissaire au Comité d'Acquisition de Mons pour représenter la commune lors de la signature de l'acte.

Article 5 : De transmettre la présente délibération au Comité d'Acquisition de Mons et au Directeur financier.

11. Intercommunales-Désignation des représentants communaux au Conseil d'Administration de Trans&Wall : décision :

Monsieur le Président rappelle que les instances des intercommunales sont en cours de renouvellement et que l'intercommunale Trans&Wall demande à la Commune de Rumes de proposer deux candidats administrateurs, ayant fait une déclaration d'appartenance au groupe politique "Les Engagés".

Monsieur le Président cite les 2 membres désignés.

Aucune remarque n'étant émise, il est procédé au vote.

Les membres, à l'unanimité, approuvent la désignation des deux candidats proposés.

Il en résulte la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-34 et L1523-11 ;

Considérant que la Commune de RUMES est associée à TRANS&WALL, société nouvellement constituée par la scission partielle de l'A.I.E.G. ;

Vu les dispositions reprises dans le projet de statut de TRANS&WALL ;

Vu l'article L1523-15 §3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation stipulant que les administrateurs représentant les Communes associées sont désignés respectivement à la proportionnelle de l'ensemble des Conseils communaux des Communes associées conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral ;

Vu le courrier reçu ce 20 mars 2025 de Messieurs Kévin PIRARD, Directeur général de Trans&Wall, et Claude EERDEKENS, Président de Trans&Wall, informant que la Commune de Rumes pourrait proposer deux représentants ayant fait une déclaration d'appartenance au groupe politique "Les Engagés" ;

Considérant que la proposition du groupe politique "Les Engagés" ;

DECIDE, à l'unanimité

Article 1er : De proposer les candidatures de Monsieur Michel Casterman, 55 rue du Sentier à 7610 Rumes - michel.casterman@communederumes.be et de Monsieur Thomas Decubber, 32A rue de Clairmaie à 7618 Taintignies - thomas.decubber@communederumes.be pour représenter la Commune de RUMES au Conseil d'Administration de l'Intercommunale TRANS&WALL.

Article 2 : La durée des mandats est limitée à la durée de la présente législature.

Article 3 : Cette désignation se fait sous réserve de la confirmation par les partis des représentants parmi ceux proposés.

Article 4 : Une copie conforme de la présente délibération sera transmise à l'Intercommunale ainsi qu'à la déléguée.

12. Secrétariat général -Régie communale autonome - Désignation du collège des commissaires aux comptes : décision :

Monsieur le Président explique que la Régie communale autonome de Rumes doit disposer d'un collège des commissaires ayant pour mission la contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité des opérations.

Monsieur le Président cite les 2 membres proposés.

Monsieur DE LANGHE Gilles demande si le membre issu de l'institut des réviseurs d'entreprise a déjà été désigné. Monsieur GHISLAIN répond qu'un marché devra être organisé par la RCA.

le débat étant clos, il est procédé au vote.

Les membres, à l'unanimité, approuvent la désignation des deux candidats proposés.

Il en résulte la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique

Considérant sa délibération du 25 mai 2023 portant création d'une régie communale autonome et adoptant les statuts en conséquence ;

Considérant l'installation du nouveau conseil d'administration de la régie communale autonome qui s'est tenue ce 3 avril 2025 ;

Considérant le courrier du Président de la régie en date du 12 avril 2025 sollicitant la désignation de deux commissaires aux comptes qui composeront le collège des commissaires de la régie;

Considérant qu'aux termes de l'article 60 desdits statuts, les trois commissaires composant le collège des commissaires de la régie communale autonome doivent être choisis en dehors du conseil d'administration; que deux d'entre eux doivent faire partie du conseil communal et qu'un troisième commissaire, choisi en dehors du conseil communal, doit être membre de l'institut des réviseurs d'entreprise ;

Considérant qu'il convient de désigner deux commissaires, faisant partie du conseil communal, au sein du collège des commissaires aux comptes de la régie communale autonome;

Sur proposition du collège communal;

DECIDE, à l'unanimité

Article 1er : de désigner au sein de la régie communale autonome deux commissaires aux comptes, faisant partie du conseil communal, qui composeront le collège des commissaires de la régie :

- Madame Ophélie Cuvelier, 10/b rue des Prisonniers de Guerre à 7610 Rumes - ophelie.cuvelier@communederumes.be

- Monsieur Michel Casterman, 55 rue du Sentier à 7610 Rumes - michel.casterman@communederumes.be

Article 2 : La présente délibération sera transmise au Conseil d'administration de la Régie Communale Autonome de Rumes.

13. Logement-Désignation des représentants communaux au Conseil d'Administration de la Société de Logements du Haut Escaut : décision :

Monsieur le Président explique que la Société de Logements du Haut Escaut constitue son conseil d'administration et que le Conseil est invité à proposer la candidature de deux représentants communaux Les Engagés au sein du Conseil d'administration de la Société de Logements du Haut Escaut.

Monsieur le Président cite les 2 représentants désignés.

Aucune remarque n'étant émise, il est procédé au vote.

Les membres, à l'unanimité, approuvent la désignation des deux candidats proposés.

Il en résulte la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Attendu que la Commune de Rumes fait partie de la Société de Logements du Haut Escaut S.C.R.L. ayant son siège à Antoing ;

Attendu, qu'en fonction de la composition politique des conseils communaux des communes affiliées et en application de la clé D'HONDT, le Conseil d'Administration doit se composer de huit administrateurs, dont 3 apparentés au parti "Les Engagés";

Attendu que la S.L.H.E. invite les entités respectives à proposer leurs administrateurs; Sur proposition des membres du conseil communal apparentés au parti "Les engagés" ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Article 1 : De proposer les deux candidatures suivantes, apparentées au parti Les Engagés, pour siéger au Conseil d'Administration de la Société de Logements du Haut Escaut SCRL:

- Madame Dhaenens Séverine, 4D rue du Toupet à 7611 La Glanerie -
severine.dhaenens@communederumes.be

- Monsieur De Langhe Gille, 19 rue du Toupet à 7611 La Glanerie -
gilles.delanghe@communederumes.be

Article 2 : De transmettre deux exemplaires de la présente délibération à la Société de Logements du Haut Escaut SCRL, Boulevard de l'Eglise, 1 à 7640 ANTOING.

Article 3 : La présente délibération n'est valable que pour la législature 2024-2030.

14. Divers-Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 mars 2025 : approbation :

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique

DECIDE, à l'unanimité

d'approuver le Procès-verbal de la séance du 27 mars 2025.

Question d'actualité

Madame BERTON Céline indique que de nombreux parents/enfants n'utilisent pas le passage pour piétons vu son emplacement peu adapté par rapport à l'entrée de l'école libre de Taintignies. Elle propose de déplacer l'emplacement du passage piétons afin d'augmenter la sécurité aux abords de l'école. Elle demande également si des marquages au sol spécifiques, avertissant l'arrivée à proximité d'une école, pourraient être installés.

Monsieur le Président prend note de la proposition et fait également référence à des problèmes de mobilité au niveau des sorties de l'école de la Communauté française. Une rencontre sera organisée avec la direction de l'établissement afin de discuter de solutions à mettre en place.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôture la séance à 20h40.

La Directrice Générale,

PAR LE CONSEIL,

Le Bourgmestre,

A.LEMOINE

M. CASTERMAN